



Élite du Football
Boissons du Cameroun



REGLEMENT

EASTER CUP PATRICIA BERTHELOT 2025

ARTICLE 1

Sous la Présidence du Ministère des Sports et de l'Education Physique et le parrainage de la Fédération Camerounaise de Football, l'**EFBC** organise, sur invitation, un tournoi de football pour les joueurs de la catégorie **U-18**.

Le nombre d'équipes est fixé à 08 réparties en 2 groupes de 4 équipes.

ARTICLE 2

L'organisation du tournoi est confiée à un comité directeur.

ARTICLE 3

Pour chaque équipe participante, l'invitation s'adresse à une délégation de 22 personnes, à savoir 18 joueurs au maximum dont 2 gardiens, 4 dirigeants ou soigneurs dont un chef de délégation.

Les licences seront exigées et établies par le comité d'organisation.

Les équipes évolueront à 11. Pour l'édition 2024 / 2025:

Les joueurs autorisés à participer dans la catégorie **U-18** devront être nés à compter du **01/01/2007**

ARTICLE 4

Les matches du tournoi sont joués selon les règles de l'International Board.

ARTICLE 5

L'organisation prendra à sa charge l'hébergement des équipes invitées.

Les frais de transport aller/retour et de restauration seront à la charge des équipes.

Les équipes invitées seront tenues de porter les équipements (maillots, shorts, bas, tenues encadreurs) mis à disposition pour les rencontres

ARTICLE 6

Pour chaque rencontre sera établie une feuille de match comportant 18 joueurs. La feuille de match devra être remise à l'arbitre, dûment remplie et signée au plus tard 30 minutes avant le coup d'envoi.

Un numéro est attribué à chaque joueur pour toute la durée du tournoi.

ARTICLE 7

Le classement se fera par points : 3 pour une victoire, 1 pour un nul, 0 pour une défaite.
En cas d'égalité de points à l'issue des matches de poule :

- 1- Est considérée comme première l'équipe bénéficiant de la plus grande différence de buts dans le ou les matches joués entre les équipes concernées (goal average particulier) ;**
- 2- en cas d'égalité, l'équipe la mieux classée sera celle ayant la meilleure différence entre les buts marqués et encaissés (goal average général) ;**
- 3- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle ayant marqué le plus grand nombre de buts ;**
- 4- en cas de nouvelle égalité, l'équipe classée première sera celle s'étant le mieux comportée sur le plan disciplinaire (cartons rouges et jaunes)**
- 5- en cas de nouvelle égalité, un tirage au sort sera effectué.**

Les premiers et seconds de chaque poule seront qualifiés pour la phase finale.

ARTICLE 8

Les matches se disputeront en 2 mi-temps de **30 mn** avec un temps de repos de 07 mn.

ARTICLE 9

En finale et demi-finale, en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des tirs au but.

ARTICLE 10

- 1- Le joueur exclu lors d'une rencontre après avoir reçu 02 cartons jaunes pourra jouer la rencontre suivante**
- 2- Le joueur exclu lors d'une rencontre après avoir reçu un carton rouge directement sera suspendu la rencontre suivante**
- 3- L'encadreur exclu lors d'une rencontre sera suspendu pour les 02 rencontres suivantes**

ARTICLE 11

Le comité directeur se réunira après chaque journée pour statuer en dernier ressort sur toute réserve d'ordre juridique ou technique. Il pourra ainsi prendre toute décision d'ordre disciplinaire qu'il jugera utile.